

# L'affaire Cataraqui

## Une politique inconséquente

Pierre Larochelle

---

Number 20, Summer 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18266ac>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this article

Larochelle, P. (1983). L'affaire Cataraqui : une politique inconséquente. *Continuité*, (20), 41–42.

## L'affaire Cataraqui

# UNE POLITIQUE INCONSEQUENTE



La villa et son environnement paysager.

Tous ceux qui ont à coeur la conservation de notre patrimoine savent depuis longtemps que la reconnaissance officielle de la valeur d'un bien culturel par l'État ne suffit pas à en assurer la sauvegarde. Ils savent aussi que son acquisition par le Trésor public ne garantit pas sa mise en valeur; l'état déplorable des très riches collections du Musée du Québec en témoigne. Toutefois, on pouvait croire qu'un achat exceptionnel par le ministère des Affaires culturelles comporterait une certaine assurance quant à sa survie.

Voilà qu'un récent décret du gouvernement du Québec nous enlève même cette certitude: sur la recommandation du ministre des Affaires culturelles, le Conseil exécutif cédait à la Maison Michel Sarrazin, organisme sans but lucratif, une partie du domaine Cataraqui à Sillery

pour construire un hôpital pour les cancéreux. Le domaine Cataraqui avait été classé *monument historique* en 1975 et acquis par le gouvernement en février de la même année pour le soustraire justement au morcellement dont il était menacé... L'amputation du domaine survient quelques mois seulement après que la Commission des biens culturels ait recommandé «*d'agir avec soin et d'avoir en main les études d'impact essentielles avant toute intervention concrète sur ce domaine considéré à juste titre comme un joyau de notre héritage collectif*».

### LES FACETTES DU PROBLÈME

Nombreux sont ceux qui ont été consternés de constater que

nos lois autorisent un tel détournement du patrimoine par ceux-là même qui doivent en assurer la garde. L'affaire Cataraqui soulève des inquiétudes encore plus graves que les lacunes législatives. Les arguments invoqués manifestent en effet de la part des autorités responsables une totale absence de philosophie cohérente et de critères valables pour disposer d'un bien culturel public.

Il semble qu'il suffise que quelques personnalités influentes au service d'une cause elle-même louable se livrent à un *lobbying* discret pour s'approprier nos biens nationaux sans que le public ne soit consulté. Dans ces conditions, tous les sites naturels et historiques appartenant au Québec et vierges de lotissement sont susceptibles d'accueillir un jour soit un hôpital soit un asile.

L'affaire Cataraqui révèle par ailleurs un autre aspect du problème: à qui revient la sauvegarde du patrimoine immobilier? On peut certes se réjouir de la volonté du ministère des Affaires culturelles de confier aux autorités municipales et aux communautés locales une plus grande initiative dans la conservation et la mise en valeur de leurs monuments et sites en péril. Il n'en demeure pas moins que tous les biens qui mériteraient d'être conservés n'ont pas la même valeur. Qu'une maison ancienne de plus soit perdue parce que la communauté locale n'a pas montré suffisamment d'intérêt pour sa survie, c'est regrettable mais compréhensible; par contre, si le ministre des Affaires culturelles se désintéresse de la destruction d'un ensemble unique sur le plan national, voire continental, en s'appuyant sur un règlement de zonage adopté par une municipalité inconsciente, c'est inadmissible. Devant ce processus de décentralisation, il apparaît nécessaire qu'une distinction basée sur des critères rigoureux soit établie entre les biens culturels d'intérêt national et les autres, de façon à ce que les premiers bénéficient d'une protection accrue.

### UN PATRIMOINE UNIQUE

La valeur exceptionnelle et le caractère unique du domaine Cataraqui sont reconnus depuis longtemps par tous les experts canadiens et américains. La Commission des biens culturels écrivait en octobre dernier qu'*il n'existe en milieu urbain aucun domaine historique public ni aucun jardin de cette qualité et de cette envergure dans tout le Québec* et Mme Gagnon-Pratte affirme dans son étude sur les villas de Québec qu'*après l'incendie de la résidence de Bois-de-Coulonge en 1966, Cataraqui nous apparaît comme la seule villa qui nous soit parvenue suffisamment complète pour témoigner à la fois de son état originel et de son évolution au XIX<sup>e</sup> siècle*».

De plus, il se trouve que le domaine Cataraqui constitue un des derniers refuges pour



Le domaine Catarqui occupe un site exceptionnel surplombant la falaise de Sillery.

plusieurs espèces de la flore indigène de la colline de Québec menacées de disparition. La mise en valeur du patrimoine horticole du domaine serait aux yeux de la Commission des biens culturels «un complément culturel et touristique du réseau des grands attraits régionaux (aquarium de Québec et jardin zoologique) et s'inscrirait aussi parmi les équipements nationaux (Jardin botanique de Montréal, Parc des jardins de Métis)».

Rien d'étonnant alors que l'amputation d'une partie de ce domaine, avant même que sa vocation d'ensemble ne soit définie, ait aussitôt provoqué le rassemblement d'une quinzaine d'organismes régionaux intéressés à la culture, à l'histoire et à l'écologie. Cette véritable coalition est fermement résolue à lutter pour la sauvegarde et la mise en valeur de ce domaine en tous points exceptionnels. ■

Pierre Larochelle

## Le fort Jacques-Cartier UNE SITUATION PRÉCAIRE

Site historique d'une importance primordiale, le fort Jacques-Cartier fait présentement l'objet d'une attention particulière de la part des ministères de l'Environnement et des Affaires culturelles. De plus, il suscite des efforts redoublés de la part des occupants actuels pour que sa mise en valeur soit accélérée.

### L'INTÉRÊT HISTORIQUE

Son intérêt historique réside dans le fait que le fort fut l'ultime retraite de l'armée française après la capitulation de Québec en 1759. En effet, à la suite de la déroute des plaines d'Abraham, le chevalier de Lévis se retira avec une garnison de 500 hommes en amont de la cité qui venait de tomber aux mains de l'ennemi. À 45 kilomètres de son point de départ, il fit ériger



Des arbres malades et une érosion grandissante affectent le site du fort Jacques-Cartier.